

**Département des Côtes d'Armor**

***Commune de BROONS***



**Procès-verbal du Conseil Municipal  
du mardi 4 octobre 2022**

## Sommaire

**04/10/22 – 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2022.**

**04/10/22 – 2 – Organisation municipale – Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.**

**04/10/22 – 3 – Administration générale – Contrat Départemental de Territoire 2022 - 2027 : choix du projet, financement, calendrier.**

**04/10/22 – 4 – Travaux et aménagements - Ancien Collège : recours aux services du cabinet PATUREL pour compléter l'étude de présence d'amiante.**

**04/10/22 – 5 – Travaux et aménagements – Cabinet PLUREAL : organisation de la restitution.**

**04/10/22 – 6 – Travaux et aménagements - état des travaux de l'école Louise Briand.**

**04/10/22 – 7 – Travaux et aménagements Cimetière : compte rendu (CR) de la réunion du 30/09 avec PLCE, Althéa Nova et Lessard.**

**04/10/22 – 8 – Travaux et aménagements Abords de la Piscine : CR du 30/09.**

**04/10/22 – 9 – Travaux et aménagements Travaux rue de la Gare : CR de la réunion de lancement avec la Commission de Travaux, l'ADAC et SETUR le 04/10.**

**04/10/22 – 10 – Travaux et aménagements Viabilisation de la parcelle D1298.**

**04/10/22 – 11 – Affaires foncières – Location de l'ancienne trésorerie au Crédit Agricole.**

**04/10/22 – 12 – Finances communales – Pacte Fiscal et Financier Solidaire : Reversement de la Taxe d'Aménagement. Fixation du taux et convention.**

**04/10/22 – 13 – Finances communales - Demande de subvention en faveur de l'association « relais des 10 clochers » pour la location de la salle des fêtes dans le cadre du TÉLÉTHON.**

**04/10/22 – 14 – Finances communales Décision Modificative au budget principal**

**04/10/22 – 15 – Ressources Humaines - CDG22 : Avenant – Dispositif Recueil de Signalement.**

**04/10/22 – 16 – Vie scolaire – Poste RASED – répartition des frais entre les communes pour l'année 2021-2022.**

**04/10/22 – 17 – Questions diverses.**

Département des Côtes d'Armor  
Commune de BROONS

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

Mardi 04 octobre 2022

Le mardi 04 octobre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, Mme Céline ENGEL, Mme Gwenola BERHAULT, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, Mme Christelle HAGUET, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY (arrivé à 19h15), M. Xavier ROY, Mme Sophie VILSALMON, Mme Nathalie MAUDEZ, Mme Julie DURAND.

Absents : M. Roger HERVÉ, M. Quentin RENAULT (pouvoir à M. Pascal MIRIEL), Mme Élise LECHEVESTRIER (pouvoir à Mme Valérie BOTREL).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

**04/10/22 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2022.**

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**04/10/22 – 2 – Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article, l'article D.731-14.

Il indique les références suivantes :

- Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
- Article D.731-14 du code de la sécurité intérieure.

Ainsi, en vertu de cette nouvelle disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours soit désigné par le Maire parmi les adjoints et les conseillers municipaux. Les communes ont jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour se mettre en conformité.

Monsieur le Maire ajoute que, dans le cadre de ses missions d'information, de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours.
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Monsieur le Maire propose donc de désigner un correspondant. Monsieur Pierre RAMARÉ se porte volontaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉSIGNE** Monsieur Pierre RAMARÉ correspondant incendie et secours.

**04/10/22 – 3 – Administration générale – Contrat Départemental de Territoire 2022 - 2027 : choix du projet, financement, calendrier**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 20 septembre dernier, l'Assemblée l'a autorisé à solliciter une subvention et à signer tout document concernant ce dossier.

Pour bénéficier de cette subvention, il convient à présent de communiquer la description du/ des projets, le calendrier prévisionnel, l'estimation des dépenses et le plan de financement.

Madame Sophie VILSALMON demande si n'importe quel projet peut être inclus dans le dispositif. Monsieur le Maire répond que seuls, les projets fléchés par le CDT sont éligibles. Monsieur ERMEL demande si le projet de la rue de la Gare pourrait entrer dans le cadre. Monsieur le Maire explique que ce projet bénéficiera sans doute déjà d'autres subventions (DSIL, DETR).

La rénovation de la toiture de la salle de sport du Chalet serait un projet à soumettre (dans l'optique d'y installer des panneaux solaires). Monsieur le Maire conclut que ce projet demande à être affiné avant de le soumettre. Monsieur Ronan KERRIEN fait remarquer que la subvention du CDT fonctionne d'une manière similaire à celles de Dinan Agglomération, de par son utilisation « libre » par les communes, sur une période pluriannuelle. Il juge le dispositif très intéressant, notamment au moment de l'élaboration du budget.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** d'attendre la préparation du budget 2023 pour présenter un projet dans le cadre du CDT.

**04/10/22 – 4 – Travaux et aménagements - Ancien Collège : recours aux services du cabinet PATUREL pour compléter l'étude de présence d'amiante.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis avait été demandé pour effectuer des recherches complémentaires sur le site de l'ancien collège afin d'y évaluer la présence d'amiante. Le cabinet PATUREL avait proposé un devis estimé à 6239,50 €. Monsieur le Maire rappelle l'importance de ces études pour avoir un diagnostic complet avant de prendre une décision.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander au Cabinet PATUREL d'effectuer les diagnostics complémentaires.

**04/10/22 – 5 – Travaux et aménagements – Cabinet PLUREAL : organisation de la restitution le 07/10**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le déroulé de l'évènement prévu pour le 07 octobre prochain proposé par Madame Marion ÉVEILLÉ :

- 17h 30 : ouverture.
- Contes.
- Intermède musical de 15 minutes.
- Dévoilement de la plaque commémorative en l'honneur de Monsieur Georges BRANDILY, ancien Directeur du collège.
- Présentation Introduction de Monsieur le Maire.
- Restitution de Pluréal.
- Discussions avec le cabinet sur les thématiques ciblées.
- Votes sur la priorisation des sites (la Planchette, Place Jean Labbé, cœur commerçant, valorisation du patrimoine).
- 20h00 : clôture.

Monsieur le Maire explique que la plaque, en marbre, avait été mise à l'abri pour la préserver. Il souhaite que ce symbole du passé soit placé dans un lieu de passage pour l'avenir, entre les deux longères à droite du bâtiment, à 2 mètres de hauteur.

Il précise que les suggestions des administrés seront prises en comptes lors de cet évènement « Broons 2040 - restitution ».

#### **04/10/22 – 6 – Travaux et aménagements État des travaux de l'école Louise Briand.**

Monsieur le Maire informe que des travaux dans la cour de l'école réalisés par Althéa Nova et BSM sont programmés pour les vacances la Toussaint.

Il invite Madame Gwenola BERHAULT à prendre la parole. Cette dernière annonce de nouveaux tracés : une piste cyclable, un escargot fait au pochoir ainsi qu'une marelle.

Des bacs pour jardiner seront aussi aménagés à la maternelle.

#### **04/10/22 – 7– Travaux et aménagements Cimetière : compte rendu (CR) de la réunion du 30/09 avec PLCE, Althéa Nova et Lessard.**

Madame Valérie BOTREL fait un point sur les travaux et aménagements du cimetière.

L'entreprise LESSARD a ensemencé entre les pavés. Elle indique que les premiers résultats sont prometteurs. Althéa Nova va ouvrir le mur pour créer un espace pour y collecter les déchets.

Les fontaines ont été livrées et la seconde phase de l'aménagement (la deuxième tranche) se fera en début d'année.

Dans l'immédiat, Althéa Nova s'assurera que le cimetière soit impeccable pour la Toussaint.

Monsieur le Maire lit un courrier d'une administrée qui craint qu'un cyprès n'endommage le caveau de ses proches. Madame Valérie BOTREL souligne que des professionnels ont sélectionné cette variété de cyprès, spécialement recommandée pour les cimetières. Monsieur Ronan KERRIEN partage cette opinion. Madame Annie GUILLARD tient aussi à rassurer l'administrée, la commune veillera à l'évolution de l'arbre.

#### **04/10/22 – 8 – Travaux et aménagements Abords de la Piscine : CR du rendez-vous du 30/09.**

Monsieur le Maire fait le compte rendu des sujets qui ont été abordés lors de la réunion avec Dinan Agglomération, le 30/09. L'emplacement du transformateur a été validé par BROONS et Dinan Agglomération. Une réflexion est en cours pour aménager les voies de circulation afin de faciliter le flux et augmenter la fréquentation du lieu ; le maître d'œuvre est consulté.

Monsieur Ronan KERRIEN et Monsieur Pierre RAMARÉ demandent si la proposition de chauffage au bois était toujours d'actualité. Il semble que dans le contexte inflationniste, aucune décision n'ait été arrêtée.

La commission travaux va se réunir en ayant la préoccupation de mutualiser les travaux.

## **04/10/22 – 9 – Travaux et aménagements - rue de la Gare : CR de la réunion de lancement avec la Commission de Travaux, l'ADAC et SETUR le 04/10.**

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que le matin-même, a eu lieu la réunion de lancement des travaux de la rue de la Gare. Plusieurs questions restent à affiner. En effet, si le projet du Clos Du Guesclin - résidence de haut standing - voit le jour, il faudra déterminer l'endroit où se feront l'évacuation des eaux pluviales et l'assainissement.

Monsieur le Maire a aussi contacté le cabinet d'architecture Brestoïse en charge de la conception au sujet de la commercialisation des logements de la résidence. Ce dernier envisage de placer un mobil-home témoin pour expliquer le projet et accélérer les ventes.

Monsieur Patrick RODIER suggère de modifier la circulation afin d'alléger le trafic lors des travaux en proposant un second itinéraire aux poids lourds prenant la direction de Rennes qui consisterait à passer devant le cimetière.

Madame Annie GUILLARD s'interroge sur l'importance du volume du flux de camions en circulation dans la ville.

Monsieur Patrick RODIER lui répond que si le seuil limite n'est pas atteint, il est en constante progression.

Monsieur Ronan KERRIEN précise que 6 000 véhicules empruntent quotidiennement la rue de la Gare et que 4 500 véhicules passent au giratoire de Neufarhrn chaque jour.

Messieurs Jean-Pierre GOUVARY et Pascal MIRIEL insistent sur la sécurité en matière de circulation et sur la largeur suffisante de la voie, entre autres, pour le passage des engins agricoles.

Madame Marion ÉVEILLÉ (Petites Villes de Demain) sera invitée à la prochaine réunion ainsi que Monsieur Franck RICHTER de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Dans les 15 jours qui suivront cette réunion, une autre sera organisée pour informer les riverains et répondre à leurs questions.

## **04/10/22 – 10 – Travaux et aménagements - Viabilisation de la parcelle D1298.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la viabilisation de la parcelle section D numéro 1298, sise rue Tiphaine de Ragueneil, nécessite également la viabilisation du réseau téléphonique.

Il s'agit du terrain vendu par la commune aux consorts ROUVRAIS. Il soumet à l'Assemblée la proposition établie par le SDE.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** de confier au Syndicat Départemental d'Énergie – SDE – la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique de la parcelle cadastrée section D n° 1298, sise rue Tiphaine de Ragueneil, pour un montant de 880 € TTC (soit 733.33 € HT).

La commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage des travaux infrastructures de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement aux taux de 80 % du montant HT des travaux, soit 586.67 € HT, conformément au règlement financier du SDE 22.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé à l'entreprise un/ou plusieurs acomptes, puis un décompte, et au prorata du paiement à celui-ci.

#### **04/10/22 – 11 – Affaires foncières – Location de l'ancienne trésorerie au Crédit Agricole.**

Monsieur le Maire rappelle que les locaux de l'ancienne Trésorerie sont disponibles depuis le 31 août.

Le Crédit Agricole a fait part de son souhait d'occuper les lieux pendant la durée des travaux de l'agence qui doivent se terminer en mai 2023.

Il est proposé de signer une convention avec le Crédit Agricole pour la location, d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Le préavis est fixé à 3 mois, pour rupture anticipée.

#### **04/10/22 – 12 – Finances communales – Pacte Fiscal et Financier Solidaire : Reversement de la Taxe d'Aménagement. Fixation du taux et convention.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances qui informe l'Assemblée que Dinan Agglomération propose une convention de reversement de la **taxe d'aménagement** perçue sur les parcs d'activités communautaires (perçue une fois à l'installation).

La convention prévoit qu'un taux minimum de 2% sera appliqué par les communes sur les zones d'activités communautaires et sera reversé à 100% à l'agglomération.

Si la commune applique un taux supérieur à 2%, elle conservera alors la différence de produit entre le taux voté et le taux minimum de 2%.

Il ajoute que cette taxe ne se paie qu'une seule fois et rappelle que pour l'instant, le taux appliqué est de 1% sur toute la commune, quelle que soit la zone.

Enfin, il conclut qu'à la suite d'un échange avec le Service de la Direction des Finances Publiques, une erreur a été détectée dans la convention et que finalement, cette décision doit être prise avant juillet 2023.

Le Conseil Municipal reporte donc cette question à l'ordre du jour du mois de mars 2023.

**04/10/22 – 13 – Finances communales - Demande de subvention en faveur de l'association « Relais des 10 clochers » pour la location de la salle des fêtes dans le cadre du TÉLÉTHON.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'association le « relais des 10 clochers » organise chaque année un loto au profit du « Téléthon ».

Il ajoute que le loto a été organisé le 24 septembre 2022 à la Salle des Fêtes de Broons.

Le Président de l'association demande au Conseil Municipal de lui accorder une subvention afin de couvrir les frais de location de la salle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 360 € en faveur de l'association le « relais des 10 clochers » pour couvrir les frais de location de la salle des fêtes.

**04/10/22 – 14 – Finances communales Décision Modificative au budget principal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier indique qu'il convient de prendre une décision modificative au budget principal afin de pouvoir financer les opérations du SDE 22.

En conséquence, il est proposé de passer les écritures suivantes :

Section Investissement – Dépenses :

- Chapitre 204 – Opération 14 :
  - Article 204182 : + 13 500 €
- Chapitre 23 - Opération 14 :
  - Article 231 : - 13 500 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la décision modificative au budget principal, telle que présentée ci-dessus.

**04/10/22 – 15 – Ressources Humaines – CDG 22 : Avenant – Dispositif Recueil de Signalement.**

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que, depuis le 1er mai 2020, les collectivités locales et leurs établissements publics doivent mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

Compte tenu des difficultés pour gérer ce dispositif, le Centre De Gestion 22 propose une délégation de la mise en œuvre. Le CDG 22 informe que le coût de fonctionnement de la mission est inclus dans les cotisations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **VALIDE** la proposition du dispositif de recueil de signalement du Centre De Gestion.

**04/10/22 – 16 – Vie scolaire – Poste RASED – Répartition des frais entre les communes pour l'année 2021-2022.**

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que conformément à la décision de la carte scolaire soumise au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale par l'inspection académique, le poste de « Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté » (RASED) est implanté à l'école Louise Briand de Broons depuis septembre 2021.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les frais occasionnés par ce poste sont répartis entre les 11 communes concernées : Broons, Caulnes, Languédias, Lanrelas, Mégrit, Plumaudan, Sévignac, Trébédan, Trédias, Trémur et Yvignac-la-Tour, en fonction de la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (13 261 habitants).

Il ajoute que les dépenses engagées pour l'année scolaire 2021-2022 s'élèvent à 689,72 €.

À la demande de Monsieur Pascal MIRIEL, Monsieur le Maire détaille les dépenses faites.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la répartition financière pour l'année scolaire 2021-2022, soit 0,052 € par habitant.

**04/10/22 – 17 – Questions diverses.**

- **Réunion du 06 octobre avec ENEDIS**

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée d'une invitation d'ENEDIS à une journée d'information portant sur les thèmes suivants :

- Le réseau électrique
- La sécurité et le dépannage
- Le raccordement
- Le nouveau portail collectivité
- Les données au service de la transition énergétique

Monsieur le Maire demande si l'un des membres du Conseil Municipal est intéressé par cette réunion. Malheureusement, la réunion étant imminente, nul ne peut se libérer de ses engagements pour y assister.

➤ **Économie d'eau et d'énergie : mesures à prendre et communication (décorations de Noël, éclairage public...)**

Monsieur le Maire consulte l'Assemblée sur les questions d'actualité environnementale pour engager la réflexion sur les économies d'eau et d'électricité.

Concernant l'éclairage public, Monsieur le Maire a notamment remarqué deux rangées de lampadaires menant au collège, quand peut être, une seule suffirait. Monsieur Pierre RAMARÉ explique qu'il y a un équilibre à trouver entre sécurité publique et économie d'énergie. Monsieur le Maire remarque que les réseaux sont liés et qu'il peut être difficile de couper un réseau électrique isolément sans en impacter un autre.

Monsieur Patrick RODIER alerte sur la mise en place d'un « décret tertiaire » demandant un audit énergétique pour, par la suite, chercher à minimiser la consommation. Initialement prévu au 1<sup>er</sup> octobre 22, il prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Monsieur Claude ERMEL suggère que l'on décale les entraînements sportifs pour économiser sur les postes d'éclairage. Monsieur Xavier ROY préconise une baisse du chauffage dans la salle de basketball. Néanmoins, le chauffage est coupé dans cette salle depuis l'hiver 2021-2022 et il n'est pas possible de le remettre en route, sans l'intervention des services techniques. Madame Julie DURAND suggère que le chauffage soit remis en route dans les bâtiments publics après les vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire, à l'approche des fêtes de fin d'année, demande à l'Assemblée comment réduire le coût lié aux décorations de Noël.

Monsieur Jean-Pierre GOUVARY est favorable au maintien des décorations de Noël, mais sur une période plus courte (il rappelle que les décorations sont habituellement posées autour du 10 décembre) Place Du Guesclin.

Monsieur Ronan KERRIEN lui aussi, préfère un périmètre limité et souligne le coût élevé des réparations des guirlandes électriques.

Madame Gwenola BERHAULT propose de limiter le périmètre de décoration à la Place Du Guesclin et ses rues adjacentes.

Madame Christianne MACÉ propose d'étendre cet espace à la rue de la Gare.

Finalement, l'Assemblée opte pour installer les décorations de Noël uniquement sur le périmètre de la Place Du Guesclin.

Madame Céline ENGEL prend la parole sur la question de l'eau. Elle met en avant la situation de la fréquentation du cimetière à l'approche de la Toussaint. Elle souhaite savoir si les vannes d'alimentation sont fermées.

Madame Annie GUILLARD se demande si c'est la même arrivée d'eau qui alimente le cimetière et les toilettes.

Monsieur Ronan KERRIEN intervient et informe l'Assemblée que la consommation d'eau représente un coût annuel de 91 € contre, par exemple, plus de 1 600€ pour celle du terrain de football.

Monsieur Pierre RAMARÉ aimerait s'assurer que les installations soient exemptes de fuites d'eau.

Madame Valérie BOTREL fait savoir que la température d'un chauffe-eau doit être placée à 55°C et non en deçà pour des raisons bactériologiques. Cette dernière propose la création d'un groupe de travail.

- **Semaine du goût du 10 au 15 octobre, « thème un jour, un producteur », invitation de la Commission Vie Scolaire le 13/10**

Madame Gwenola BERHAULT annonce que cette année, la semaine du goût qui a lieu du 11 au 14 octobre, a pour thème « un jour, un producteur ». La Commission pédagogique ainsi que l'équipe municipale sont invitées à y participer, notamment le jeudi 13 octobre (participation de Dinan Agglomération à une formation autour du Plan Alimentaire Territorial).

- **Repas des « 70 ans, et plus » le samedi 8 octobre**  
227 repas sont prévus.

- **Inauguration de la salle de tennis le 15/10 à 16h.**  
La présence de Monsieur le Sous-Préfet est confirmée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*